

MATELOT DE PONT

RNCP 39154

Cette formation prépare le candidat au métier de matelot grâce à une remise à niveau, l'acquisition de savoirs théoriques et pratiques, ainsi que le développement de compétences professionnelles en réglementation, manœuvre, manutention, sécurité, sauvetage, survie, navigation et techniques de pêche

Suivant les référentiels *Arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont. *Annexe II et III de l'arrêté du 18 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.

	Effectif par session : 8 mini – 16 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 325 h + 5 h examens
<u>Profil :</u>	Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, tout public) voulant démarrer dans la filière maritime marchande et embarquer dans le cadre du STCW 2010.		
<u>Prérequis :</u>	- Avoir 18 ans au jour d'entrée en formation - Justifier d'un niveau au moins équivalent au niveau V (CAP/BEP validé ou si non relevé de notes) - Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer, La reconnaissance de l'aptitude médicale à la navigation est obligatoire pour la délivrance des titres de formation professionnelle maritime. - Attestation de natation (plongée + 50 m nage) - Passage test mathématique/français/logique/anglais - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles (Réfèrent Handicap : M. SOUADRANI).		
<u>Débouchés :</u>	- Ces certificats permettent d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche. - Le brevet de Matelot permet d'accéder à la formation de CAPITAINE 200		
<u>Qualité :</u>	Pour l'année 2025, Nombre total de matelots formés : 40 Taux de satisfaction : 16/20 Taux de réussite : 92,50%		
<u>Tarif :</u>	Durée : 330 heures Coût horaire : 16,00€/h Montant global : 5 280,00€		

Objectifs :

À l'issue de cette formation, le candidat sera en mesure de :

- Assurer la **tenue du quart** à la passerelle en toute **sécurité**
- Participer aux **manœuvres** d'accostage, de mouillage et d'amarrage
- Contribuer à la **manutention** des cargaisons et des provisions de bord
- Veiller à la sécurité** de l'exploitation des équipements et des auxiliaires de pont ;
- Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail**
- Mettre en œuvre **les mesures de prévention** et contribuer à la **protection du milieu marin contre la pollution**

Contenu :

	Théorie	Pratique
Module P1-Appui (Navigation)		
Navigation		31 h
Météorologie		
Règles de barre, feux balisage, signaux	34 h	
Tenue du quart		
Manœuvre / embarcation		54 h
<i>Total module P1-Appui</i>		119h
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche) CCF		
Manutention et arrimage	3 h	
Matelotage / engins de pêche		54 h
<i>Total module P2-Appui</i>		57 h
Module P3-Appui CCF (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)		
Description et construction	22 h	
Stabilité		
Sécurité	21 h	
Entretien et réparation	6 h	
<i>Total module P3-Appui</i>		49 h
Module NP-Appui (Module National Pont) CCF		
L'environnement réglementaire	13 h	
<i>Total module NP-Appui</i>		13 h



Cofinancé par
L'Union européenne



Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).



LA REUNION

A.G.E.M.A.R

ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX

Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr

SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B

Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

TOTAL FORMATION « MATELOT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES
(Evaluations comprises hors épreuve orale)

238 h

FORMATIONS SPECIFIQUES*

Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)+ Médicale 1+ Sûreté

57 h

CAEERS

30 h

Total formations spécifiques

87 h

TOTAL FORMATION « MATELOT DE PONT »

325 H

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(es) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

- Les formations sont dispensées en centre, en présentiel, dans des salles et espaces adaptés aux besoins de chaque module :
- Atelier de matelotage ;
- Salle équipée de matériel médical (brancards, trousse de premiers secours, mannequins, etc.) [EM1] ;
- Salle standard dotée de tableau, paperboard et ordinateurs pour les cours théoriques ;
- Bâtiment-feu pour les exercices de lutte contre l'incendie [FBLI] ;
- Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS].
- Mise à disposition d'un navire pour les manœuvres, avec équipements de sécurité à bord.
- Fourniture des équipements de protection contre l'incendie et des combinaisons d'immersion durant la formation.
- Location de matériels pédagogiques pour les stagiaires, notamment les cartes nécessaires aux cours de navigation.



Cofinancé par
L'Union européenne



Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

Evaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de matelot pont dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coeff	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-Appui (Navigation)			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve orale finale	-
Manœuvre /embarcation/machine	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)			
Matelotage / Engins de pêche / Manutention et arrimage	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)			
Description et construction / Stabilité / Entretien et réparation / Sécurité	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Module NP-Appui (Module National Pont)			
Environnement réglementaire	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Sont éliminatoires :

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

Certification

Modalité d'obtention

L'obtention du diplôme **Matelot de pont** est conditionnée par la validation de l'ensemble des modules.

Chaque module doit être validé conformément à la section précédente (Évaluation). En cas d'échec à l'un des modules, le candidat pourra se représenter en candidat libre dans un délai de cinq ans.

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.



Cofinancé par
L'Union européenne





A.G.E.M.A.R

ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

L'obtention des certificats **CFBS** et **CAEERS** est conditionnée par la validation de l'ensemble des modules.

Délivrance d'une attestation par module. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité

La validité du certificat de **MATELOT DE PONT** est illimitée.

Les certificats **CFBS** et **CAEERS** sont soumis à une revalidation quinquennale,
à l'exception des modules **SPRS** et **Sureté**.

Délivrance du titre :

Le certificat de Matelot de pont est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules **MATELOT**,
- justifiant de 12 mois de navigation à minima,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- titulaire du **CFBS** valide



Cofinancé par
L'Union européenne



Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).